PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Canalisations de transport de matières dangereuses : communes concernées

SIGENA

Réalisation : DREAL NA/MiCAT le 22/03/2023

N
O
E
S

BRESSUIRE
CHÂTELLERAULT
PARTHENAY
POITIERS
MONTMORILLON
NIORT
LA ROCHELLE
GUÉRET
BELLAC
CONFOLENS
ROCHEFORT
SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
AUBUSSON
ROCHECHOUART
LIMOGES
SAINTES
COGNAC
ANGOULÊME
NONTRON
USSEL
JONZAC
LESPARRE-MÉDOC
TULLE
PÉRIGUEUX
BLAYE
BRIVE-LA-GAILLARDE
LIBOURNE
BORDEAUX
SARLAT-LA-CANEDA
BERGERAC
ARCACHON
LANGON
MARMANDE
VILLENEUVE-SUR-LOT
AGEN
NÉRAC
MONT-DE-MARSAN
DAX
BAYONNE
PAU
OLORON-SAINTE-MARIE

0 25 50
Kilomètres

Communes concernées [1086]

En raison des risques potentiels qu'elles présentent, les canalisations de transport de matières dangereuses donnent lieu à la réalisation d'une étude de dangers qui analyse et expose les risques que peuvent présenter les ouvrages et ceux qu'ils encourent du fait de leur environnement.
La principale cause de perte de confinement d'une canalisation de transport est l'endommagement externe, en général lors de travaux à proximité de l'ouvrage.
En cas d'accident, les produits qui s'échappent de la canalisation peuvent développer, selon leurs caractéristiques, un nuage inflammable, explosif ou toxique. Pour les produits liquides, ils peuvent en outre entraîner une pollution du milieu environnant. Cette carte représente le périmètre des communes concernées par ce type de risque.

Fonds cartographiques : ©IGN - Admin Express® 2023
Source(s) donnée(s) : DREAL NA - 03/2023